



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Il est urgent de mettre en œuvre la ligne 5 de tramway à Montpellier

Question écrite n° 2602

Texte de la question

Mme Muriel Ressiguier attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la lenteur de la réalisation de la cinquième ligne de tramway. L'explosion démographique, l'étalement des constructions et le développement économique de Montpellier et des communes périphériques, lors de ses 30 dernières années, ont transformé le territoire pour en faire une aire urbaine conséquente. Le statut de l'intercommunalité s'est adapté au fil de l'eau, avec les prérogatives qui lui sont liées, pour passer de district à communauté d'agglomération en 2001 et plus récemment en métropole en 2015. Pour faire face à ces phénomènes et aux problématiques qui y sont liées (saturation du trafic automobile, pollutions, recherche de liens et de mixité sociale, difficultés de stationnement) la ville a ainsi construit des infrastructures et un réseau de transports en commun, se voulant le plus adapté possible aux défis sociaux et environnementaux à relever. Ainsi dès 2000, Montpellier opte pour le tramway et ouvre une première ligne reliant le quartier populaire de La Paillade à la zone d'activités commerciales d'Odysseum, traversant et desservant les quartiers Euromédecine, Hôpitaux-Facultés, Écusson, Gare et Antigone. Suite au succès du tramway, trois nouvelles lignes ont été réalisées et mises en service au rythme d'une tous les cinq ans. Le projet de ligne 5, lancé dès 2008, avait pour but de compléter le maillage, de favoriser l'égalité territoriale, de corriger l'absence de dessertes dans le sud-ouest, l'ouest et le nord-est du montpellierain. Après les concertations d'usages et la déclaration d'utilité publique de la préfecture de l'Hérault (arrêté n° 2013-I-1656 du 28 août 2013), la ligne Lavérune/Clapiers devait pallier un manque certain. En 2014, le maire, président de Montpellier Méditerranée métropole, a suspendu la réalisation de cette ligne, sans solutions alternatives, abandonnant une partie de la population. La ligne 5 aurait dû être opérationnelle à l'automne 2017. Mais suite au moratoire imposé, les travaux n'ont toujours pas commencé. Pourtant, une enquête publique a rendu un avis favorable (décision n° 1305092 du 2 février 2016 du tribunal administratif de Montpellier). Ce projet d'intérêt général est la seule alternative à la voiture. Sur le plan environnemental, ce sont 10 millions de trajets en voiture par an qui peuvent être évités, améliorant la qualité de l'air et réduisant les pollutions sonores. En tant que ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, elle a lancé le 19 septembre 2017 les assises de la mobilité en estimant que « le système actuel montrait plusieurs limites, qu'il fallait effacer les fractures sociales et territoriales existantes ; et qu'au-delà des grandes infrastructures, la priorité était désormais d'améliorer les transports du quotidien qui concernent la majorité des Français. L'objectif est de restaurer l'équilibre et l'efficacité des transports classiques et de développer de nouvelles solutions innovantes ». Pour cela, usagers, collectivités, opérateurs, acteurs économiques et ONG de l'ensemble du territoire sont invités à participer et à faire émerger de nouvelles solutions. C'est pourquoi, sollicitée par le « Collectif Ligne 5 » qui regroupe 23 associations, elle l'interpelle, car ces Assises aboutiront à la loi d'orientation des mobilités présentée au premier trimestre 2018 et qu'elle souhaite que ce projet d'intérêt général puisse enfin voir le jour.

Texte de la réponse

L'agglomération de Montpellier bénéficie d'un réseau de tramway étendu avec quatre lignes totalisant 60 kilomètres de linéaire. Afin de poursuivre le déploiement de transports collectifs performants et d'améliorer la

desserte du nord et de l'ouest de la ville, elle a proposé lors de l'appel à projets « transports urbains » de mai 2010 son projet de cinquième ligne de tramway entre Clapiers et Lavérune. Ce projet a été retenu par l'État. Une convention de financement a été signée le 20 février 2014 avec l'Agence de financement des infrastructures de transport de France qui est chargée de verser la subvention de 31,42 millions d'euros en fonction de l'avancement de l'opération. Ce soutien important démontre l'intérêt porté par l'État à ce projet. L'échéancier de réalisation de l'opération a depuis été revu par son maître d'ouvrage. L'objectif annoncé par la métropole est d'aboutir à une mise en service complète de la ligne en 2025 au lieu de 2017. Malgré ce décalage significatif, l'État réaffirme son soutien à hauteur du montant promis afin de permettre sa réalisation dès que possible et de répondre aux besoins de mobilité quotidienne des habitants qui seront desservis par la ligne.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Ressiguié](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2602

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2017](#), page 5271

Réponse publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4860